

PAIX DE L'ARMEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continué jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 DIRECTEUR : ALFRED REBOUX AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Cour-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAPRÈTE ET C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 3 JUIN 1887

LE VETO DE LA RUSSIE

Chaque fois qu'une crise ministérielle sévit sur notre malheureux pays, la diplomatie anglaise profite de ce que notre attention est absorbée par nos déchirements intérieurs, pour épiéner sur nos droits et pour léser nos intérêts au dehors. Elle a déployé une activité extraordinaire, depuis quinze jours, pour tromper notre vigilance et imposer à la Turquie, au sujet de l'Égypte, la signature d'une convention que l'Europe ne peut accepter.

Heureusement la Russie veillait. Sans attendre la protestation de la France elle s'est hâtée d'opposer un refus précis et catégorique. Elle déclare que la question égyptienne, étant essentiellement internationale, ne saurait être réglée par un acte de deux gouvernements. La Russie et les grandes puissances, n'ayant pas été appelées à prendre part à la discussion, ne peuvent enregistrer ni légitimer ce nouvel attentat contre le droit international.

Nous savons que l'Angleterre a promis de soulager les embarras financiers de la Turquie. Les promesses ne lui coûtent rien. Nous n'ignorons pas non plus que ses agents travaillent à soulever la Crète et que l'on a même saisi un navire anglais chargé d'armes destinées à des bandes insurrectionnelles que l'on organiserait, si le sultan ne céda pas à la pression de la diplomatie anglaise. Celle-ci se pose en protectrice, affecte de vouloir, à son gré, calmer ou exciter les Candiotès, qui jusqu'à présent ont résisté aux excitations et préfèrent écouter les conseils pacifiques de la France et de la Grèce.

La convention anglo-turque contient quelques concessions apparentes et flatteuses pour l'amour-propre ottoman. Mais en réalité elle établit le protectorat définitif de l'Angleterre sur l'Égypte. Les Anglais veulent que la vallée du Nil soit inviolable pour tout le monde excepté pour eux. Ils promettent une fois de plus de s'en aller, mais avec la faculté de revenir quand ils le jugeront à propos. Pourquoi partir dans trois ans plutôt qu'aujourd'hui ? La situation sera la même, les Anglais n'auront rien tenté pour réorganiser l'armée égyptienne, le gouvernement national, et rétablir l'ordre dans les finances.

Tout cela peut être fait en trois mois. Mais les Anglais ne le veulent pas. Ils espèrent que notre attention sera de plus en plus tournée du côté des Vosges. Ils comptent sur un conflit européen qui, avant trois ans, absorbera suffisamment les préoccupations de la France et de la Russie pour qu'on laisse l'Angleterre motre définitivement la main sur l'Égypte, avec l'autorisation de la puissance suzeraine, qui ne se sentirait plus soutenue dans ses légitimes revendications.

Les Anglais se trompent, jamais la France ne consentira à ce qu'une seule puissance européenne soit maîtresse de l'Égypte. Ils se trompent également quand ils espèrent résoudre à leur profit, et séparément, les deux questions d'Égypte et de Bulgarie.

L'opposition d'une seule puissance suffit pour empêcher la solution. Or la Russie a pris, dans les deux cas, une position inexorable. Son veto est absolu. Comme son attitude sert nos intérêts peut-être mieux que nous ne pourrions le faire nous-mêmes, il n'est pas admissible que notre diplomatie adopte une politique différente.

Aucune transaction n'est possible tant que la Bulgarie et l'Égypte seront gouvernées par des agents britanniques. Que les soldats anglais évacuent et que leurs soldats démissionnent, au Caire comme à Sofia, et l'entente deviendra possible.

LA LOI MILITAIRE

Le rejet de la proposition de Mgr Freppel demandant d'ajourner à la session ordinaire de la Chambre la discussion de la loi militaire, inspire ces réflexions à M. Paul de Cassagnac, dans l'Autorité :

« Tout à la fin de la séance d'hier, au moment où l'on se disposait à s'en aller, est arrivée la loi militaire dont Mgr l'évêque d'Angers a demandé l'ajournement jusqu'à la session prochaine. Cette demande d'ajournement équivaut, il ne nous coûte pas de l'avouer, à la question préalable et avait l'exacte signification du retrait pur et simple de la loi. »

« Mgr l'évêque d'Angers trouve que la discussion de la loi militaire, en ce moment, est un véritable danger national, car cette discussion ne peut que jeter de la désapprobation sur les institutions militaires qui nous régissent. »

« Or, l'ancienne, celle qui est en exécution aujourd'hui, doit durer jusqu'à ce que la nouvelle loi puisse régulièrement fonctionner et elle ne pourra pas pratiquement aller deux ou trois ans. »

« L'évêque d'Angers aurait pu ajouter que c'est précisément ce qui nous est arrivé en 1870. L'Allemagne nous a surpris au milieu de notre orgueil, la guerre a éclaté, on s'en souvient que l'on a vu la garde mobile existait seulement sur le papier. »

« Dire à l'armée qu'elle a une mauvaise loi militaire, c'est en effet fort grave et c'est ébranler sa foi. »

« Lui en donner une nouvelle, qui serait meilleure, vaudrait certainement mieux, si on pouvait substituer l'une à l'autre immédiatement et sans transition. »

« Mais la transition est redoutable, parce qu'elle ne saurait être que fort lente et fort longue. »

« Le Droit l'a pensé et elle s'est divisée dans le vote, qui, réduit à cela, n'avait pas grande importance. »

« Personellement, j'ai voté dans le sens de l'évêque d'Angers, mais je comprends très bien que d'autres aient agi autrement. »

« Les soixante députés conservateurs qui ont voté l'ajournement, et j'en suis, ont donc eu un vote préliminaire platonique. »

« Quant aux autres qui se sont abstenus ou qui ont voté pour la discussion immédiate, suivant le point de vue auquel ils se plaçaient, ils ont en la légitime satisfaction, partagée par nous-même d'ailleurs, de contempler la déconvenue des radicaux qui, dans leur naïveté pleine d'illusions, imaginaient que nous allions renverser le Cabinet sur une question de forme qui ne signifiait rien, qui concernait simplement l'ordre de la discussion, sans rien préjuger quant au fond. »

« Je persiste à croire, pour mon compte personnel, qu'il eût peut-être mieux valu améliorer la loi actuelle que la modifier dans son ensemble et en faire une nouvelle. »

« C'est été plus sage et plus prudent. »

« Mais du moment où la majorité républicaine veut discuter la loi nouvelle, et à tout prix, nous allons essayer d'en garder ce qui est bon et d'en rejeter ce qui est défectueux. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« On ne s'occupe dans les couloirs et dans la salle de la loi nouvelle, que de la question de la conversion de ce matin entre M. Fallières et les représentants des journaux du soir vers un ministère de l'Intérieur pour avoir des renseignements sur le conseil tenu dans la matinée au ministère des finances. »

C'est ainsi qu'on prêt à ministre des finances l'intention de changer la base de l'impôt sur l'alcool, laquelle ne révélerait plus, comme aujourd'hui, de la consommation, mais de la fabrication.

On prétend d'autre part, que M. Rouvier a un système prêt pour remplacer les octrois, système qui ne serait pas moins avantageux pour le Trésor que la transformation de l'impôt sur les alcools.

Le fait est qu'il n'est déjà dire par jour leurs budgets avant le milieu du mois, elle pourra avoir déposé ses rapports avant les grandes vacances d'août, de façon à ce que la discussion publique commence lors de la rentrée à la fin d'octobre, dans une session d'automne, il y a toute probabilité que la session d'automne ne pourra s'ouvrir à l'élaboration des rapports et au débat public la responsabilité des deuxièmes provisoires incomberait toute entière au ministère Rouvier.

Le refus de M. Fallières de rien communiquer en vertu d'une décision prise en Conseil et qui réserve ses communications au ministre des finances, sans quelques exceptions, est très vivement commenté et les insinuations perfides qui lui font défaut, on comprend la déconvenue qui en résulte pour certaines feuilles sensationnelles.

On ne s'occupe dans les couloirs et dans la salle de la loi nouvelle, que de la question de la conversion de ce matin entre M. Fallières et les représentants des journaux du soir vers un ministère de l'Intérieur pour avoir des renseignements sur le conseil tenu dans la matinée au ministère des finances.

On ne s'occupe dans les couloirs et dans la salle de la loi nouvelle, que de la question de la conversion de ce matin entre M. Fallières et les représentants des journaux du soir vers un ministère de l'Intérieur pour avoir des renseignements sur le conseil tenu dans la matinée au ministère des finances.

On ne s'occupe dans les couloirs et dans la salle de la loi nouvelle, que de la question de la conversion de ce matin entre M. Fallières et les représentants des journaux du soir vers un ministère de l'Intérieur pour avoir des renseignements sur le conseil tenu dans la matinée au ministère des finances.

On ne s'occupe dans les couloirs et dans la salle de la loi nouvelle, que de la question de la conversion de ce matin entre M. Fallières et les représentants des journaux du soir vers un ministère de l'Intérieur pour avoir des renseignements sur le conseil tenu dans la matinée au ministère des finances.

On ne s'occupe dans les couloirs et dans la salle de la loi nouvelle, que de la question de la conversion de ce matin entre M. Fallières et les représentants des journaux du soir vers un ministère de l'Intérieur pour avoir des renseignements sur le conseil tenu dans la matinée au ministère des finances.

promettre son concours le jour où des négociations seraient virtuellement engagées. Les choses en sont donc au même point aujourd'hui qu'à la veille de l'événement de la circulaire turque.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France, qui vient d'être affiché, fait ressortir les différences que voici sur le bilan de la semaine dernière. Aux augmentations figurent l'argent avec 448.000 francs, le portefeuille avec 29.850.000 fr. ; les avances avec 1.644.000 fr. ; la circulation, avec 46.885.000 fr. On relève aux diminutions un chiffre de 1.186.000 fr. pour l'or, de 6.358.000 fr. pour les comptes-courants particuliers, et de 11.276.000 fr. pour le compte-courant du Trésor. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 622.000 francs.

L'INCENDIE DE L'OPÉRA-COMIQUE

Dans l'enquête que dirige M. Guilloit, ce magistrat ne s'enquiert pas seulement de savoir comment le feu a pris, il s'inquiète surtout de rechercher sur qui doit peser la responsabilité de cette catastrophe dans laquelle tant de victimes ont péri.

Après les artistes de l'Opéra-Comique, les pompiers de service au théâtre le soir du sinistre ont été les premiers entendus.

Le service comprenait huit hommes. Contrairement à ce qui a été avancé, ils connaissent fort bien le théâtre pour y avoir été très souvent en fonctions.

On leur a adressé deux reproches qu'ils ne peuvent, en toute justice, encourir.

Après enquête de l'état-major du régiment des sapeurs-pompiers, le colonel a acquis la certitude que les hommes avaient fait leur devoir ; il les a fait porter à l'ordre du jour et les a recommandés pour une récompense.

Le conseil municipal de Vienne, Autriche, a voté, à l'unanimité et sans débats, une somme de 10.000 francs pour les victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique.

Paris, 3 juin, 11 h. 50 soir. — Les appareils électriques servant pour le travail de nuit pour le déblaiement de l'Opéra-Comique, ont été enlevés ce soir à 6 heures.

contenait une photographie de la malheureuse victime dont un coin de brûlé.

L'instruction dirigée par M. Guilloit continue, elle ne durera pas moins de trois semaines.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Séance du mardi 2 Juin 1887. PRÉSIDENCE DE M. LE ROTIER, PRÉSIDENT. La séance est ouverte à 2 heures.

Le Sénat adopte un projet de résolution présenté par la commission chargée de faire une enquête sur la consommation de l'alcool, tant au point de vue de la santé que de la moralité qu'il a point de vue du Trésor.

On ajourne, à la demande du ministre des travaux publics, M. de Hérisson, la délibération sur la proposition de loi, ayant pour objet de régler les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

M. Fallières demande l'ajournement de la délibération sur la proposition de loi concernant le Conseil général de la Seine.

Le décret sur le gouvernement n'a pas eu le temps de se faire une opinion sur cette importante question. La séance est levée à 2 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Séance du jeudi 2 Juin. PRÉSIDENCE DE M. FLOUQUET, PRÉSIDENT. La séance est ouverte à 2 heures.

M. Mézières dit que M. Gragier de Penllevy a été élu au scrutin public à la tribune, on ne s'explique pas cette erreur. Il n'y a eu contre l'ordre du jour de M. Gragier de Penllevy.

Table with 5 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours d'ouv., Cours de 2 h., Cours de clôture. Rows include Fonds d'Etat, Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Obligat. des Villes, Valeurs, Cours précéd. Rows include Paris 1855-1860, Paris 1865, etc.

Table with 3 columns: Cours précédent, VALEURS, Cours du jour. Rows include 82 05, 84 50, etc.

Table with 3 columns: Cours précédent, VALEURS, Cours du jour. Rows include 82 05, 84 50, etc.

Table with 3 columns: Cours précédent, VALEURS, Cours du jour. Rows include 82 05, 84 50, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Obligat. Foncières, Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

Table with 3 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours de clôture. Rows include Nord, Orléans, etc.

DERNIERE HEURE (De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) La Gazette de France et les groupes de droite.

Paris, 8 juin. — M. le duc de Larochevaucourt de Biscacos a adressé à la Gazette de France, une lettre dans laquelle, il lui exprime, au nom des groupes de la droite parlementaire, les regrets qu'il éprouve de voir le doyen des journaux, attaqué la politique de ces groupes.

Paris, 3 juin. — Le comité de répartition de secours aux victimes de l'Opéra-Comique s'est réuni. Il a ouvert immédiatement un crédit de 10.000 fr. pour les besoins les plus urgents.